



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 101367

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le problème de l'installation d'un plus grand nombre de défibrillateurs cardiaques dans les lieux ouverts au public. En effet, un pourcentage important de décès est dû à des arrêts cardiaques. Et l'équipement d'un plus grand nombre d'appareils spécialisés dans des lieux facilement accessibles au public et portés à la connaissance par une bonne information pourrait sans doute réduire le nombre des victimes par arrêts cardiaques. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine de la protection de la vie.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé mène depuis plusieurs années une politique active de lutte contre la mort subite qui touche entre 40 000 et 50 000 personnes par an en France. Le développement de l'implantation des défibrillateurs cardiaques dans les lieux publics fait partie intégrante de cette politique et afin d'en faciliter le repérage dans les lieux où ils sont installés, un arrêté du 16 août 2010 fixe les modèles de pictogrammes à afficher pour les signaler. Ces derniers sont conformes aux recommandations internationales de l'International Liaison Committee on Resuscitation (ILCOR). De plus, afin de favoriser l'utilisation de ces appareils par tous, un arrêté du 6 novembre 2009 précise les objectifs et le contenu d'une initiation de la population générale à leur utilisation. Cette initiation a pour objectif d'expliquer les trois gestes à pratiquer en cas d'accident cardiaque (alerter - masser - défibriller) et de décrire l'utilisation de ces appareils. L'ensemble de ces informations est de nature à dissiper les craintes existant au sein de la population sur les risques éventuels de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire et à favoriser ainsi l'intervention des témoins d'un arrêt cardiaque. De tels comportements sont susceptibles d'améliorer significativement le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101367

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1932

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5858